



Mesdames,
Messieurs,

Incourt, le 31/12/2020

Les membres de l'AWC profitent de cette fin d'année pour présenter leurs vœux 2021 à tous les amateurs colombophiles

Ils tiennent, par la présente, à remercier les participants au concours national de La Souterraine 2020 organisé par l'AWC mais également les dirigeants de société et les amateurs qui ont soutenu notre organisation grâce à leur participation au doublage « AWC » sur tous les concours nationaux.

Au niveau de ce doublage, l'AWC est forcée de constater que seule une partie des sociétés wallonnes a joué le jeu et a appuyé l'initiative de l'AWC.

Le temps arrangera, comme toujours, les choses et nous sommes convaincus de rencontrer, d'année en année, l'adhésion d'une grande majorité des sociétés et des amateurs wallons.

La période des fêtes est une période idéale pour faire les bilans.

Nous savons que tout n'a pas été parfait, que nous aurions pu faire mieux dans certains domaines. Nous nous y attacherons à l'avenir.

La crise du covid-19 ne nous a pas permis de tenir une assemblée générale de l'AWC. Les chiffres 2020 doivent encore être ratifiés avant d'être communiqués. Sur le plan financier, le comité peut, dès à présent, vous informer que les résultats sont plus que positifs.

L'AWC ne désire pas thésauriser et tient simplement à conserver une poire pour la soif, un simple fonds de roulement pour garantir son avenir ou pour éventuellement développer de nouveaux projets.

En conséquence, la fin d'année étant aussi la période des étrennes, le comité de l'AWC a souhaité récompenser l'esprit « AWC » et a décidé de redistribuer une partie de ses bénéfices 2020 aux sociétés méritantes et aux amateurs selon les critères suivants :

- Aux sociétés ayant collaboré

0.10 € par pigeon enlogé pour les sociétés ayant doublé à l'AWC plus de 50 % de la totalité des pigeons enlogés pour les concours nationaux 2020.

Les sociétés attributaires sont : L'union (Mont St Guibert), L'union Wallonne (Ramillies), L'indépendante (Grace-Hollogne), L'union colombophile (Virton), Le rapide (Arlon), La couvinoise (Couvain), Local unique (Falisolle), L'hirondelle(Grand-leez), La colombe (Hastière), L'union (Marche-lez-Ecaussinnes), Le carrier bleu (Soignies), La tourterelle (Givry) et l'union colombophile (Marbaix-la-tour)

- Aux amateurs

0.10 € par pigeon doublé à l'AWC sur les concours nationaux 2020 (à tous les amateurs même à ceux ayant enlogé dans des sociétés non citées)

Il faut bien se rendre compte que, dans certains cas, le retour représentera 0.20 € sur les 0.25 demandés pour 3 résultats.

Les décomptes seront adressés à chaque société et les sommes seront versées début janvier sur leurs comptes en banque.

Nous vous remercions, une fois de plus, pour le soutien à L'AWC et vous souhaitons une magnifique saison 2021.

Pour l'AWC,
Pour le Comité directeur de l'AWC
Le Président,
Denis Sapin

